

Honoraires Syndic



PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ¹
PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL² (Selon configuration, équipement collectifs, personnel de l'immeuble, etc... frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)	
Immeuble à destination totale d'habitation	Entre 150,00 € / lot et 950,00 € / lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre 150,00 € / lot et 950,00 € / lot
PRESTATIONS PARTICULIERES HORS FORFAIT (Réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc.. frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) et dépassement des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait	
Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 80,00 € / l'heure et 80,00 € / l'heure au prorata du temps passé
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (Bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit entre 80,00 € / l'heure et 80,00 € / l'heure au prorata du temps passé
MAJORATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Coût horaire TTC majoré de 50 %
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIERES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration études techniques, etc..)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé
PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES	
Etat daté	350,00 € TTC soit 291,67€ HT
Mise en demeure	25,00 € TTC soit 20,83 € HT
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

TARIFS DE BASE PAR TRANCHE :	
Jusqu'à 4 lots	1.900,00 € TTC soit 1.583,33 € HT
De 5 à 9 lots	2.150,00 € TTC soit 1.791,67 € HT
De 10 à 14 lots	2.600,00 € TTC soit 2.166,67 € HT
De 15 à 19 lots	2.900,00 € TTC soit 2.416,67 € HT
De 20 à 99 lots	180,00 € TTC soit 150,00 € HT par lot principal
Au-delà de 100 lots	150,00 € TTC soit 125,00 € HT par lot principal
Les immeubles neufs	240,00 € TTC soit 200,00 € HT par lot principal pendant les deux premières années

1 / Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

2 / Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.